



LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS

Un an Fr. 6.— Six mois Fr. 3.—
 Suisse Fr. 6.— Union postale » 12.— » 6.—
 Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds
 On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES

suisse 20 ct., offres et demandes
 de places 10 ct. la ligne,
 étrangères 25 centimes la ligne
 Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 51, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

Rapport sur l'inspection fédérale des fabriques du II^{me} arrondissement durant les années 1912 et 1913 — Extraits —

I. Partie générale.

Au 31 décembre 1899, le 2^{me} arrondissement d'inspection comptait 1648 établissements avec 48,381 ouvriers; au 31 décembre 1913, 2526 établissements et 83,519 ouvriers. Le tableau ci-dessous indique, par canton et par groupe d'industries, comment se répartissent établissements et ouvriers :

Les établissements et ouvriers en 1913.

Par cantons	Nombre d'établissements	Nombre d'ouvriers
Berne	477	19,843
Fribourg	109	4,311
Tessin	245	8,381
Vaud	583	17,234
Valais	79	3,438
Neuchâtel	506	16,566
Genève	527	13,746
	2,526	83,519

Par groupes d'industries	Nombre d'établissements	Nombre d'ouvriers
1. Industrie du coton	2	59
2. Industrie de la soie	8	1,088
3. Industrie de la laine	8	164
4. Industrie du lin	—	—
5. Broderie	4	16
6. Autres industries textiles	11	227
7. Vêtement et équipement	251	4,809
8. Aliments et boissons	246	12,916
9. Industrie chimique	54	3,509
10. Installations centrales p ^r distribution de force, gaz et eau	86	1,327
11. Fabrication du papier et industries graphiques	192	4,668
12. Préparation du bois	391	6,360
13. Mise en œuvre des métaux	216	6,052
14. Machines, appareils et instruments	200	8,806
15. Bijouterie, horlogerie	720	28,045
16. Industries des terres et des pierres	140	5,473
Total dans le 2 ^e arrondissement	2,526	83,519

Si nous comparons les chiffres, au 31 décembre 1913, avec ceux du 31 décembre 1911, nous constatons une augmentation de 45 établissements et de 3766 ou-

vriers, chiffres tous deux bien inférieurs à ceux que signalent notre rapport pour 1910 et 1911. Ces différences s'expliquent par le fait, qu'il y a deux ans, nous trouvions en pleine période d'activité industrielle, tandis qu'en 1912 et 1913 l'industrie, prise dans son ensemble, a traversé une crise qui n'est pas près d'être terminée.

Sans vouloir nous étendre d'une façon détaillée sur la situation des différentes industries de notre arrondissement, il est pourtant intéressant de constater, au vu de la « Statistique du Commerce de la Suisse », publiée par le Département fédéral des douanes, que les principales industries d'exportation de l'arrondissement, l'horlogerie en tête, la fabrication du chocolat, le lait condensé, n'ont pas été atteintes par la crise, puisque leurs chiffres d'exportations sont, sinon supérieurs, du moins égaux à ceux des années 1910 et 1911. D'autres industries, qui vivent de ces 3 grandes branches d'activité industrielle, la lithographie, les cartonnages, la caisserie, etc., n'ont pas chômé.

C'est l'industrie dite « du bâtiment », puis l'entreprise en général, et toutes les branches qui en dépendent, la serrurerie, la menuiserie, la briqueterie, les fabriques de chaux et de ciment, etc., qui ont le plus souffert, et qui souffrent encore du ralentissement considérable de la construction, dû aux causes que chacun connaît.

Il a été fait 5464 inspections de fabriques, soit 2809 en 1912 et 2655 en 1913, dont 316 dans des établissements non soumis à la loi; dans le total, sont comprises 20 inspections de nuit, et 33 du dimanche. En 1912, 2 établissements ont été visités 3 fois et 30 deux fois; en 1913, 8 trois fois et 44 deux fois. Dix-sept établissements n'ont pas été inspectés en 1912, et 177 en 1913. De ce dernier chiffre sont à déduire 73 inspections qu'a bien voulu effectuer, sur notre demande, l'inspecteur cantonal genevois.

Pour les trois fonctionnaires de l'inspection, le total des journées d'inspection a été de 718 durant les deux années.

Comme on le voit, le nombre des inspections a été très élevé: il nous était pour ainsi dire imposé par le fait que nous avons l'obligation de procéder au recensement du personnel ouvrier; nous devions aussi nous informer des établissements qui indemnisent leurs ouvriers appelés au service militaire. Cette activité plus grande, au dehors, n'a pas été sans nuire au travail de bureau, qui est resté en souffrance.

II. Etat des locaux.

L'article 2 de la loi sur les fabriques est, sans contredit, le plus difficile à appliquer. Dans sa teneur un peu vague il laisse, plus que tous les autres, place à interprétation. Or qui dit interprétation, dit divergences, toujours possibles, entre ceux qui sont chargés d'appliquer la loi et ceux à qui elle s'applique.

Les résultats obtenus jusqu'à ce jour, dans le domaine de l'hygiène industrielle, sont pourtant satisfaisants, si satisfaisants que le législateur n'a pas trouvé à propos de modifier profondément le texte de l'article 2, dans la nouvelle loi en préparation. Il a simplement précisé davantage certaines dispositions lesquelles, dans leur teneur nouvelle, auront un heureux effet, parce qu'elles arment davantage l'autorité de surveillance.

L'arrêté sur les constructions industrielles, dont certaines dispositions, reconvenues à l'usage comme insuffisantes, devraient être révisées, continue à rendre les plus grands services. Dans certains cantons, l'autorité devrait apporter plus de soins à l'examen des plans qui lui parviennent, car la loi lui impose cette obligation; elle devrait les faire examiner par un bureau compétent, et ne pas se contenter d'adopter, sans autre examen, le préavis donné par l'inspecteur. Ce faisant, elle arriverait à créer un service technique capable d'effectuer une inspection et de préavis, en connaissance de cause, lorsqu'un fabricant sollicite l'autorisation d'exploiter les locaux de sa fabrique.

En 1912 et 1913, les Départements cantonaux nous ont transmis, pour préavis,

365 demandes de construction et d'aménagement de nouveaux locaux, contre 328 dans la précédente période bisannuelle; 140 concernaient des constructions nouvelles, et 225 des agrandissements. Par cantons, elles se répartissent comme suit:

Berne	80	Valais	24
Fribourg	17	Neuchâtel	66
Tessin	29	Genève	47
Vaud	102		

Classés par groupes d'industries, elles nous donnent le tableau suivant:

Industrie textile	2
Vêtement et équipement	17
Aliments et boissons	30
Industrie chimique	28
Installations centrales pour distribution de force, gaz et eau	11
Fabrication du papier et industries graphiques	23
Préparation du bois	57
Mise en œuvre de métaux	32
Machines, appareils et instruments	52
Horlogerie, bijouterie	79
Industries des terres et des pierres	31

plus trois demandes concernant des constructions industrielles dont les locaux ne recevront que plus tard leur destination.

Bijouterie, horlogerie: Dans la bijouterie, nous voudrions voir introduire partout le chalumeau à air comprimé, pour les soudages, car il présente de grands avantages au point de vue de la santé du personnel et de l'hygiène des locaux. Les grands ateliers, qui occupent de nombreuses jeunes filles, à partir de 14 ans, pour la fabrication de la chaîne légère dite « sautoir », sont spécialement visés par cette observation. Dans une seule salle, il n'est pas rare de voir 30 à 40 flammes de gaz fumeuses qui vicient l'atmosphère et noircissent les plafonds très rapidement, preuve certaine que la combustion est incomplète. La ventilation est très difficile à établir; elle nuit au soudage, et est très difficilement acceptée par le personnel qui craint les courants d'air. En renonçant à l'ancien chalumeau « à la bouche », on réalisera, en plus, une sensible économie de gaz.

Dans l'industrie horlogère, nous cherchons à obtenir le maximum de lumière, et pour cette raison même, nous combattons les carreaux striés, matés, vernissés, etc., qui ne rendent des services que dans des cas exceptionnels. Tous nos efforts tendent à faire adopter par les constructeurs un modèle de fenêtre plus pratique que celui actuellement en usage, qui ne permet pas une ventilation rationnelle des locaux. Les trois modèles que nous avons fait établir pour le musée d'hygiène industrielle de Lausanne, donnent une idée exacte de ce que nous entendons.

Dans la pratique, on a déjà apprécié cette amélioration; l'ouvrier assis à l'établi, l'horloger en particulier, peut se donner de l'air sans avoir à débarrasser son établi, toujours occupé par les cartons de montres. Les *pierristes*, qui usent de petites lampes à pétrole, continuellement allumées, pourront ouvrir les fenêtres sans craindre de voir les lampes s'éteindre. De ce fait l'atmosphère de l'atelier sera améliorée, et c'était nécessaire, car il n'est pas rare de voir brûler dans un atelier, et toute la journée, 30 à 40 de ces flammes, auxquelles peuvent venir s'ajouter, dans la soirée, autant de quinquets à pétrole.

Inutile d'ajouter que nous insistons toujours plus sur la nécessité urgente qu'il y

a d'habituer le personnel à ne pas cracher à terre. Notre intervention, dans ce domaine, n'est pas toujours comprise des ouvriers, qui y voient une chicane inutile, et une intrusion déplacée de l'inspecteur.

Banque nationale suisse

Voici la situation de la Banque nationale suisse au 7 décembre 1914:

Actif.		Passif.	
Fr.	Chang. dep. la dern. situation	Fr.	Taux pour avances 5 1/2 %
Encaisse métallique:			
Or	237.780.966,58		
Argent	22.063.805,—		
Billets de la Caisse de prêts			
Portefeuille	167.335.899,39	259.844.774,58	
Avances sur nantissement	20.960.185,93	4.602.823,43	
Titres	11.445.740,50	1.411.175,—	
Correspondants	29.158.764,54	3.754.400,85	
Autres postes de l'actif	11.754.495,66	165.897,30	
Total	515.832.432,60	183.407,45	
Fonds propres	26.495.620,45	49.464,53	
Billets en circulation	406.937.495,—	366.843,81	
Comptes de virements et de dépôts	70.869.437,75		
Autres postes du passif	11.529.879,40		
Total	515.832.432,60		

Caisse de prêts

La réduction du taux d'intérêt de la Caisse de prêts de la Confédération de 5 à 4 1/2 %, a eu pour effet de faire affluer beaucoup plus de propositions d'affaires. En peu de semaines, le montant des opérations a doublé et il dépasse maintenant 20 millions de francs.

Les recettes des douanes

Les recettes des douanes se sont élevées en novembre à 4 millions et demi en chiffre rond, contre 7 millions en novembre 1913. Du 1^{er} janvier au 30 novembre, elles ont atteint 58 et demi millions contre 76 et demi millions dans la période correspondante de 1913.

La dette ottomane

La Turquie a interdit pour la durée de la guerre tout paiement et amortissement de dettes publiques de l'Etat ou des Communes et toute distribution de dividende par des Sociétés par actions aux ressortissants d'Etats belligérants. Ceux des pays neutres ne seront servis qu'aux guichets de Constantinople même. Les intérêts des emprunts placés en Autriche-Hongrie et en Allemagne seront cependant payés comme par le passé aux guichets de ces pays.

Propriété industrielle

Par note en date du 20 octobre 1914, la légation des Etats-Unis du Brésil à Berne a notifié au Conseil fédéral l'adhésion du Brésil aux actes adoptés par la conférence de Washington de l'Union pour la protection de la propriété industrielle, savoir: 1^o Convention d'union de Paris du 20 mars 1883 pour la protection de la propriété industrielle, révisée à Bruxelles le 14 décembre 1900 et à Washington le 2 juin 1911, avec le protocole de clôture qui en fait partie in-

tégrante; 2^o arrangement de Madrid du 14 avril 1891 concernant la répression des fausses indications de provenance sur les marchandises, révisé à Washington le 2 juin 1911; 3^o arrangement de Madrid du 14 avril 1891 pour l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce, révisé à Bruxelles le 14 décembre 1900 et à Washington le 2 juin 1911.

Cette adhésion remplace les dépôts de ratification prévus par les actes précités.

Elle entrera en vigueur au Brésil un mois après la date de la circulaire de notification aux Etats de l'Union, soit le 17 décembre 1914.

L'Union principale compte actuellement vingt deux Etats, savoir: Allemagne, Autriche et Hongrie, Belgique, Brésil, Cuba, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne (avec quelques colonies), Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Saint-Domingue, Serbie, Suède, Suisse et Tunisie.

Les Unions restreintes constituées par les arrangements de Madrid comprennent les pays suivants, savoir: a. Répression des fausses indications de provenance: 8 Etats, soit: Brésil, Cuba, Espagne, France, Grande-Bretagne, Portugal, Suisse et Tunisie. b. Enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce; 13 Etats, soit: Autriche et Hongrie, Belgique, Brésil, Cuba, Espagne, France, Italie, Mexique, Pays-Bas, Portugal, Suisse et Tunisie.

La taxe de transport de journaux

Toutes les sections de l'Association de la presse suisse ont pris position contre le projet d'augmentation de la taxe de transport des journaux et ont prié le comité central d'intervenir auprès des autorités fédérales afin que le projet soit retiré.

Les renseignements qui nous arrivent sur la situation économique des journaux écrit le *Tagblatt*, de Winterthour, sont des plus concluants. Il est établi que les annonces ont baissé, pour la plupart des feuilles, de 50 pour cent et même davantage, sans que les journaux aient pu diminuer leurs frais dans une mesure équivalente.

Les cartes au Jour de l'an

Le *Temps* croit que cette année on introduira un changement au protocole mondain en s'abstenant d'envoyer des cartes au Jour de l'An. On épargnera ainsi aux services postaux un supplément énorme de travail, dont l'effet risque de provoquer un retard forcé dans la distribution des correspondances.

Il faut songer, dit notre confrère français, aux commis, ambulants, agents des postes, facteurs et vaguemestres, dont la tâche et la responsabilité sont si lourdes. Le triage, le routage, le timbrage, le contrôle et la distribution des correspondances n'ont nullement besoin qu'on les complique par « un excédent de bagages », constitué par les cartes de visite.

(A imiter en Suisse!)

Consulats

L'exequatur est accordé à M. Ernest Hambolch, vice-consul britannique, à Bâle.

Assurance des risques de guerre

La *Neue Zürcher Zeitung* du lundi 7 décembre 1914 écrit:

En raison du besoin absolu actuel d'assurer les transports de marchandises contre les risques de guerre, il nous semble utile d'appeler l'attention des commerçants de nationalité neutre sur le fait que les compagnies et les assureurs anglais (Lloyds) ne peuvent accepter des assurances en garantie contre leur propre pays ou celui de ses aillés.

Le décret publié récemment par le gouvernement britannique d'après lequel les assureurs anglais ne peuvent accepter des assurances contre des dommages de guerre causés par les flottes anglaises ou alliées, n'est rien de nouveau, mais ne fait que confirmer l'état de choses en vigueur jusqu'ici.

Il est vrai que l'on supposait que cette maxime n'était applicable que contre les ennemis,

mais il est certain que le gouvernement anglais a expressément mis en garde les assureurs nationaux contre l'acceptation d'assurance à destination de pays neutres.

Le journal commercial anglais très connu, le « Fairplay » fait remarquer que le gouvernement n'admettra pas même les polices dites « d'honneur » qui ne sont pas admises légalement mais qu'on honore quand-même. X.

Service postal

Service des virements postaux avec l'étranger. — Les services des virements postaux entre la Suisse d'une part et l'Allemagne (Postes impériales, Bavière et Wurtemberg), l'Autriche-Hongrie et le Luxembourg d'autre part sera établi à partir du 15 décembre.

Dès cette date, les bureaux des chèques postaux accepteront de nouveau des ordres de virements à destination des pays sus-mentionnés aux mêmes conditions qu'avant la déclaration de guerre et transmettront les virements de ces pays de la même manière qu'auparavant.

Les cours de réduction pour les virements originaires de la Suisse seront publiés dans la *Feuille officielle suisse du commerce*.

Nos relations postales

La liste des voies d'acheminement utilisables et des pays à destination desquels on peut accepter des colis postaux est complétée ainsi :

Ile de Chypre, voie de Brindisi ;
Gibraltar, voie de Naples-Egypte ;
Japon, avec la *Corée*, voie de Brindisi ;
Mozambique, voie de Brindisi-Bombay ;
Antilles néerlandaises, *Guyane néerlandaise* et *Indes néerlandaises*, voie d'Allemagne-Pays-Bas ;

Perse (bureaux de poste persans), voie de France-Angleterre-Scandinavie ou de Brindisi-Bombay ;

Russie, voie de France-Angleterre-Scandina-

vie (*article de messagerie* jusqu'à 5 kilos (déclaration de valeur admise) acceptés par la *Russie d'Europe* par la voie d'Allemagne-Suède) ;

Serbie (partie méridionale, jusqu'à Nisch), voie de Brindisi-Salonique.

Communications

Le ministre de Roumanie a déclaré au président du ministère roumain que l'on ne fera plus de difficultés au passage des marchandises bulgares par la Roumanie.

L'industrie du chocolat

Dans le nombre des industries qui ont atteint ces dernières années le plus grand développement en Suisse, il faut citer celle du chocolat. Son exportation a passé de 29,432,000 francs en 1909, à 54,726,000 francs en 1913.

De la *Nouvelle Gazette de Zurich* :

« L'industrie chocolatière suisse traverse actuellement une belle période. De toutes parts affluent dans ses fabriques les commandes notamment d'Angleterre, de France et d'Allemagne, si bien qu'elle a dû en refuser toute une série fort importantes, provenant aussi du dehors. Toute la production jusqu'à fin décembre est déjà vendue. Les agents étrangers font le tour des chocolatières suisses, offrant les plus hauts prix du jour, payables immédiatement, pour des quantités de cinquante et même de cent mille kilos. Leurs démarches sont vaines, car nos fabriques ne peuvent plus accepter d'ordres pour des livraisons à faire avant le mois de janvier.

« Il est à espérer qu'elles n'oublieront pas d'approvisionner largement notre pays en chocolat et cacao, car il se pourrait que l'importation des matières premières (cacao brut et sucre) se heurte à des difficultés. »

Nouvelles diverses

La guerre économique. — La justice anglaise se montre très sévère à l'égard des commerçants qui contreviennent à la loi en continuant des affaires avec l'Allemagne.

Deux négociants en métallurgie de Glasgow qui avaient violé les dispositions prises à cet égard ont été condamnés à cinquante mille francs d'amende.

Finances françaises. — *Le Matin* dit que les ressources correspondant aux ouvertures de crédit seront demandées aux impôts existants. Ce journal croit pouvoir annoncer que non seulement il ne sera pas créé d'impôt nouveau, mais que le projet d'impôt sur le revenu sera ajourné, en raison de l'impossibilité d'établir les rôles.

Finances allemandes. — On mande de Berlin que pour la première fois depuis la fondation de la Banque de l'empire l'encaisse or a dépassé deux milliards. L'encaisse or est de 2019 millions, contre 1253 millions au 31 juillet. La couverture en or des billets en circulation est de 47,7%.

La chasse aux métaux. — On mande d'Amsterdam que les Allemands s'efforcent d'empêcher, à la frontière hollando-belge, l'exportation de l'or et du cuivre. Ils fouillent tous les villages et s'emparent de tous les ustensiles de cuisine en cuivre.

Vient de paraître, en 3 fascicules :

1. L'Électricité commerciale,
 2. L'Électricité domestique,
 3. L'Électricité industrielle.
- par M. LAUPEZ, de l'Ecole polytechnique.
Illustré de nombreux dessins.

Prix : Chaque fascicule fr. 1.50 pris au bureau ; fr. 1.70 contre remboursement. Les trois ensemble, pris au bureau fr. 3.75 ; contre remboursement fr. 4.—.

Librairie-Papeterie HAEFELI & Co
La Chaux-de-Fonds.

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

La Banque Cantonale Neuchâteloise traite toutes les opérations de banque.

Elle ouvre des **comptes-courants** débiteurs et créditeurs.

Elle fait des **prêts** sur hypothèques, sur cédulas et sur billets.

Elle délivre des **bons de dépôt** à 1, 2, et 3 ans au taux de 4 1/2 % l'an. Ces bons sont émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe quelle somme.

Elle reçoit les dépôts sur **livrets d'épargne** à 4 % l'an jusqu'à fr. 5000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois.

Elle s'occupe de la **gérance de fortunes** et soigne l'achat, la vente et la garde de titres à des conditions très modérées.

Elle délivre des **chèques** et **lettres de crédit** sur toutes les villes importantes du globe.

Elle négocie les **monnaies** et **billets de banque étrangers**.

Elle fait le commerce des **matières d'or, d'argent et de platine**.

Or fin pour doreurs.

H 20035 C 3265

Pivotages et Sertissages

MM. les fabricants qui désirent avoir de bons pivotages et sertissages sont priés de s'adresser à la fabrique

GUSTAVE SANDOZ, St-Martin (Val-de-Ruz).

Spécialité : Sertissage de moyennes ancre et Roskopf

Pivotages d'axes, tiges et pignons en séries

Répond à la concurrence par la qualité.

3883 H 20053 C

Se recommande

Nouveauté sensationnelle ! — Nouveauté sensationnelle !

Le dernier cri et le chic moderne sont obtenus par le

Nouveau Bracelet „Duchesse“

qui se fait en toutes teintes, mais surtout en couleurs nationales

Vente exclusive **Fabrique «La Duchesse»**

CH.-A. DELIMOGE

H 20049 C

LA CHAUX-DE-FONDS

3885

Monopoles offerts par pays

— Monopoles offerts par pays

MONTRES BRACELETS

— 13 lignes ancre —

sont livrées avantageusement par la Fabrique d'horlogerie

B. Girard-Degoumois

H 6413 J

ST-IMIER

3887

La dernière Nouveauté en Horlogerie

Mouvement ancre plat „ERLIS“

extra soigné 8 lignes 15/12

Le plus petit calibre fabriqué par procédés mécaniques perfectionnés

Interchangeabilité parfaite

Réglage de haute précision. — Prix sans concurrence

Pièces de rechange expédiées par retour du courrier et sans frais

Fabrique ERLIS

MEYER - LIPPMANN

91, Rue de Serre, LA CHAUX-DE-FONDS

Téléphone : 15-67 — Adr. télégraphique : ERLIS

H 20037 C

Exportation pour tous pays

3335

Charles Frank

Atelier le plus important pour

la fabrication de **SECRETSOR** en tous genres

— à vis et américains —

Répétitions grandes pièces et extra-plates

3135 H 20030 C

Ouvrage prompt et soigné.

Force motrice

Téléphone

La Chaux-de-Fonds, D^r JeanRichard 16

CADRANS RADIUM

MÉTAL ET ÉMAIL

H 893 U

1^{re} qualité garantie

3861

Prix sans concurrence

Fabrique de Cadrans Métalliques S. A.

BIENNE

— 9, Rue Neuve, 9 —

Garanti inoxydable

Garanti inoxydable

Qui fournirait

Taillage de roues d'échappement pointues
genre anglais et système Duplex.

Adresser offres et prix par séries sous H 22826 C
à MM. Haenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3885

BOITES OR

en tous genres, tous titres, pour tous pays 3852
sont livrées aux meilleures conditions par la
Fabrique Leuba Frères, Renan
Tél. Chaux-de-Fonds 22.05 Prix modérés
Calottes pour bracelets — Prix spéciaux par grandes séries
Prompte livraison — Ouvrage soigné H 6356 J
— Achat de matières d'or et d'argent —

Les fabricants de

Ruban moiré et Cuirs pour Bracelets

sont priés de faire leurs offres s. chiffres H 1650 U
à Haenstein & Vogler, Bienne. 3886

Fabrique d'horlogerie compliquée

Walter Meylan, 4, Jacob Brandt, Chaux-de-Fonds

Répétitions à quarts et minutes syst. à tirages et poussoirs
silencieux. - Chronographes, carillons, quantièmes, automates. - Nou-
veautés: Répétitions quarts et minutes 17 lig. extra plates. 3120
«Concerto» déposé. Téléphone 713. Rhabillages. H 20009 C

Spécialité ROSKOPF soignées

C. Meyer-Graber

LA CHAUX-DE-FONDS

Seul propriétaire
3655 de la marque
W. ROSKOPF & Cie



Avis aux fabricants

Ressorts-timbres

garantis très sonores

pour montre répétition et ré-
veil en métal ou en acier.
Prix très avantageux. 3884

Ali Jeanneret-Matthey
Bellevue 6. LE LOCLE

Avendre

36 calottes 18 kt., anses fil
pour cuir, guichet miniature,
mouv. vue 8 rubis, bon cour-
rant.

S'adresser sous H 15653 C
à Haenstein & Vogler,
La Chaux-de-Fonds.

Cherchons fabricant de
Montres bracelets pour cuir
14 lignes avec réveil.

Offres sous chiffres H 22797 C à Haenstein &
Vogler, La Chaux-de-Fonds. 3881

Pignons ANGLETERRE
Pivotages
Décolletages

H 30012 X de précision
sont livrés rapidement
par **RODE-STUCKY**,
10, Rue St-Jean, Genève.

Suisse établi à Londres,
bien introduit chez les meil-
leurs grossistes, désire re-
présenter 2 ou 3 bons fa-
bricants. 3888

Offres s. chiffres H 22829 C
à **Haenstein & Vogler**,
La Chaux-de-Fonds.

BRACELETS

13 lignes nickel et acier.

P. Boillat-Froidevaux

Breuleux (Suisse).

H 6387 J 3874

„LE RIARE“

Fabriques d'Horlogerie
au **Locle** (Suisse)

H 20007 C Succ. de **G. BARBEZAT-BAILLOT**

Spécialité de Répétitions avec Chronographe-compteur
ou Chronographe
sans Quantièmes automates

Pendulettes de voyage et Portefeuilles 8 jours à sonnerie
Chronographe-Compteur — Rattrapante 3205